



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 15433

Numéro SIREN : 523 880 474

Nom ou dénomination : 5ASEC LATAM

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2014 sous le numéro de dépôt 2213



1400221501

DATE DEPOT : 2014-01-09

NUMERO DE DEPOT : 2014R002213

N° GESTION : 2010B15433

N° SIREN : 523880474

DENOMINATION : 5ASEC LATAM

ADRESSE : 19 avenue de l Opéra 75001 Paris

DATE D'ACTE : 2013/12/19

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : DEMISSION DE DIRECTEUR GENERAL

10B15433

Greffier du tribunal de commerce de Paris Acte déposé le : 09 JAN. 2014 Sous le N : R0022B	5àSec LATAM Société par Actions Simplifiée Au Capital de 3 998 561 Euros Siège social : 19, Avenue de l'Opéra 75001 PARIS R.C.S Paris 523 880 474
--	--

PG 13/12/13
EL

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2013**

L'an deux mille treize et le dix-neuf décembre à 10 heures,

Les associés de la société 5àSec LATAM, société par actions simplifiée au capital de 3.998.561 euros divisé en 3.998.561 actions ordinaires de 1 euro de valeur nominale chacune (la « Société ») se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'assemblée est présidée par Monsieur David SZTABHOLZ, Président de la société.

Le Président procède à la vérification de la feuille de présence.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possédant 3.198.849 actions et droits de vote de la Société sur les 3.998.561 actions composant le capital social. En conséquence, l'assemblée réunissant plus de la moitié des actions et des droits de vote de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le cabinet Constantin Associés, commissaire aux comptes, dûment convoqué est absent et excusé.

Monsieur Nelcindo Nascimento, Directeur Général de la Société, invité à assister à l'assemblée est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence signée des associés et les pouvoirs des associés représentés ;
- Une copie des lettres de convocations adressées aux associés et la lettre d'invitation adressée au Directeur Général ;
- Une copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- Les statuts à jour de la Société.

Puis le Président déclare que les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- révocation de Monsieur Nelcindo do Nascimento de son mandat de Directeur Général de la Société ;
- Pouvoirs

A titre liminaire, le Président rappelle que Mr Nelcindo Nascimento a été nommé Directeur Général de la société 5àsec LATAM (société holding du groupe 5àsec LATAM) par décision de la collectivité des associés en date du 6 août 2010, à la suite de l'opération d'acquisition du Groupe LATAM (5àsec Participacoes et ses filiales au Brésil), dans le but de développer le Concept 5àsec, de représenter et coordonner les intérêts de toutes les sociétés du Groupe 5àsec, en Amérique Latine.

Le Président indique que Mr Nascimento devait exercer ses fonctions selon les règles internes de management du Groupe 5àsec, conformément aux lignes et directives du Président de la Société et dans l'intérêt social des sociétés du Groupe 5àsec LATAM.

Le Président indique qu'un profond désaccord existe entre Mr Nelcindo Nascimento et la société sur des questions essentielles telles que notamment la gouvernance de l'entreprise, le désaccord sur l'audit des dettes de Mr Nelcindo Nascimento à l'égard du Groupe 5àsec ainsi que sur l'audit des dettes des sociétés de Mr Nelcindo Nascimento à l'égard du Groupe 5àsec, , l'utilisation de la trésorerie de 5àsec pour financer la structure VINEL et c'est pourquoi il propose à l'assemblée générale la révocation de Mr Nelcindo Nascimento de sa fonction de Directeur Général.

Le Président indique également que tous ces griefs et le projet de révocation visés ci-dessus ont, notamment, été rappelés, au terme d'une longue tentative de négociation, à Mr Nelcindo Nascimento, par le Président, par mail en date du 29 novembre 2013, dont il est donné lecture.

Mr Nelcindo Nascimento a ainsi été parfaitement en mesure de faire valoir son point de vue sur la mesure de révocation envisagée.

Ce n'est que par courrier adressé par mail par Mr Nelcindo Nascimento, le 18 décembre 2013 à 21h16, dont il est fait lecture à l'assemblée générale, que Mr Nelcindo Nascimento a fait connaître son désaccord sur la mesure de révocation projetée.

Sont annexés au présent procès verbal :

- le mail du 29 novembre 2013 de Monsieur David Sztabholz à Mr Nelcindo Nascimento
- le courrier réponse de Mr Nelcindo Nascimento adressé par email le 18 décembre 2013.

Ceci exposé, compte tenu des manquements constatés, et de la défiance qui s'est installée dans les relations entre la Direction du Groupe 5àsec et Monsieur Nelcindo Nascimento, le Président énonce que Mr Nascimento ne peut plus représenter la Société et demande à l'assemblée de mettre fin sans délai à ses fonctions de Directeur Général.

Une discussion s'instaure.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour.

Le Président invite en conséquence l'Assemblée Générale à révoquer Monsieur Nelcindo Nascimento de ses fonctions de Directeur Général de la Société.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir :

- > pris connaissance du courrier de Monsieur Nelcindo Nascimento reçu le 18 décembre 2013 et du mail adressé à celui-ci par le Président de la société en date du 29 novembre 2013
- > constaté que Monsieur Nelcindo Nascimento a été mis en mesure de présenter ses observations quant au projet de révocation envisagé et ce depuis le 29 novembre dernier ;

- entendu l'exposé des griefs formulés à l'endroit de Mr. Nelcindo Nascimento ainsi que la réponse de ce dernier ;
- constaté que (i) l'article 14 des statuts de la Société prévoit la possibilité pour la collectivité des associés de procéder à la révocation du Directeur Général de manière *ad nutum* (ii) l'article 15 des statuts de la Société précise que la cessation pour quelque cause que ce soit et quelle qu'en soit la forme, des fonctions de Directeur Général, ne donnera droit au Directeur Général révoqué à aucune indemnité de quelque nature que ce soit ;

décide de révoquer Monsieur Nelcindo Nascimento de son mandat de Directeur Général de la Société avec effet immédiat, sans indemnité, et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à une majorité de 80% des voix.

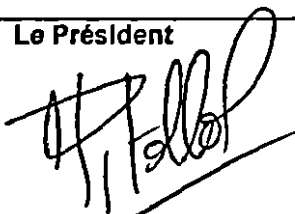
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet de procéder aux formalités de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à une majorité de 80% des voix.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un associé détenant plus de la moitié du capital et des droits de vote de la Société.

Le Président



Un Associé
5àSec Group